

AESH, INCLUSION, DROITS DES FAMILLES, DROITS DES ENFANTS
LES LIBÉRAUX AUTORITAIRES VEULENT TOUT DÉTRUIRE !
ON NE LES LAISSERA PAS FAIRE : TOUS ENSEMBLE EN GRÈVE LE 09 JUIN !

Editorial de la CGT Educ'action 95 -1er juin 2026

Fin mai, dans une période marquée par une activité chargée dans les écoles et établissements scolaires tombaient, presque en catimini, quatre informations qui font l'effet d'une bombe :

1) Le 21 mai, un rapport sénatorial constate une politique d'inclusion scolaire au « modèle budgétairement insoutenable » et « qui n'atteint pas ses objectifs ». Conclusion : « stabiliser le nombre d'AESH », c'est-à-dire en baisser le nombre, alors que les besoins réels ne sont toujours pas pourvus !

2) Le 22 mai fuitait dans le café pédagogique un rapport de janvier 2025 de l'IGAS et de l'IGESR (inspections générales) remis au ministre mais non publié. Ce rapport est de cette malhonnêteté extrême dont est capable cette hiérarchie toute dévouée au pouvoir. Ainsi, si nous pouvons partager des éléments de la première partie consacrée aux constats, produits en grande partie par des auditions de collectifs AESH, les conclusions tirées sont à l'opposé de ces constats, une offensive sans appel contre les AESH et l'école inclusive. Ainsi, le rapport rejette leur titularisation massive dans la fonction publique et détruit le cadre actuel de leurs missions.

(analyse à retrouver dans notre 4 pages syndical).

3) Lorsque l'intersyndicale nationale a été conviée dans la foulée à un groupe de travail au ministère consacré à l'avenir des AESH, ce fut la douche froide : le ministre Geffray envisage une « fonctionnarisation limitée à seulement 10 à 20% des AESH », et en priorité les « référentes de PIAL/Pas », c'est-à-dire les plus éloignées de l'accompagnement des enfants. Que penserions-nous s'il s'agissait de titulariser 10% des enseignant-es de ce pays, et en priorité ceux qui ne sont pas en classe ? La grève aurait déjà démarré, et sa reconduction ne ferait pas de doute !

Outre le mépris à l'égard de nos collègues qui, depuis 20 ans pour certaines, ont inventé leurs savoir-faire de métier, le message est clair : aucun avenir pour vous ! Passez votre chemin ! Votre démission est encouragée.

Dans les autres mesures délirantes préconisées, qui seraient une mauvaise blague si elles n'étaient réelles, on trouve tout le déploiement des obsessions du néomanagement quand il faut faire plus et plus mal, avec moins : une hiérarchisation de missions entre AESH, les contractuelles destinées au seul « care » dans un fourre-tout délirant, et les titularisables au « pédagogique », réduit à la seule prescription de « bonnes conduites » quantifiables, façon brigade mobile. L'essentiel de l'accompagnement repose alors sur les seules épaules...des enseignant-es et des familles, déjà épuisées.

Nul n'est dupe, cela fait presque deux ans que le ministère prévoit ce mauvais coup. Rien n'est improvisé. L'accélération de la prédation du budget public par les actionnaires, l'armement et la guerre accélère la mise au pas et le régime sec à l'école.

4) Enfin, un « livret unique informatisé de suivi de scolarité handicap » est censé voir le jour, foulant aux pieds toutes les valeurs pourtant si souvent rappelées aux personnels de l'école républicaine. Mais de quelle République est-il question ici quand une telle ligne rouge est franchie ?

Non au fichage informatique liberticide et discriminatoire d'une partie du peuple scolaire qui se voit ainsi assigné à son trouble, à sa maladie, à son comportement, au profit d'une logique managériale et comptable. C'est une remise en cause fondamentale du devoir de confidentialité, du secret médical. En sommes-nous vraiment à rappeler au ministre les



CGT Educ'action 95



CGT_Educ95



CGT_Educ95



cgteduc95.org



fondamentaux d'une éthique qui chaque jour nous anime ? Que deviennent ces données à court, moyen et long terme ? Sans compter les précédents dans l'Histoire contemporaine sur l'utilisation possible de tels fichiers lorsqu'un Etat bascule dans le racisme et l'eugénisme (en 1939, plus de 70 000 handicapé.es allemand.es, physiques et mentaux, enfants compris, définis comme « inutiles », sont tués, gazés par le régime nazi)

Ces informations doivent circuler au plus vite parmi les collectifs de travail, sous-informées en ce mois de juin : les enjeux sont énormes.

Notre cadre syndicaliste de revendications pour un sens du travail au service des enfants, des jeunes, des familles, des collectifs du travail éducatif, pour humaniser la société.

1) Les savoirs d'expérience des AESH (qui ont inventé leur métier depuis des années) doivent être enfin reconnus et validés.

- Cela impose leur titularisation immédiate et sans conditions dans un cadre B de la fonction publique d'Etat, avec une grille de salaire digne!
- Outre ce devoir de justice sociale, cela contribuera aussi à l'attractivité d'un métier essentiel, pour lever les difficultés actuelles de recrutement afin de pourvoir tous les besoins d'accompagnement des enfants. (Rapport IGAS IGESR).

2)

Pour un renforcement de la compétence pédagogique des AESH.

- Elle sera encouragée à la fois par une formation continue refondée, qui admette des apports pluridisciplinaires, qui passe par un long état des lieux interactifs des connaissances des AESH et l'échange avec les enseignants. A l'inverse de ce qui existe actuellement, la formation ne doit pas être une liste de prescriptions de « bonnes conduites ».

3) Pour un temps de travail AESH/enseignant-es redéfini.

- il doit intégrer une concertation hebdomadaire de deux heures entre enseignant-es et AESH, pour élaborer un plan de travail hebdomadaire

pour chaque élève, comme cela se fait en Italie depuis les années 70.

4) Au dernier trimestre, école par école, faire un état des lieux annuel

- pour constater les besoins en aide humaine. Puis donner dès le début de l'année à chaque école les moyens humains correspondants à tous les besoins, comme en Italie.

5) Dès la mise en place de cette politique de responsabilité, fermeture des PIAL qui sont « un obstacle à la mise en œuvre d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfant » (Défenseur des droits)

6) L'attachement est reconnu comme étant le moteur du développement affectif et intellectuel de l'enfant. Une AESH ne doit pas accompagner plus de 2 à 3 enfants dans la semaine et ne pas être sur plus de deux écoles, géographiquement très proches. Les AESH doivent pouvoir être une figure d'attachement secure pour les enfants

7) La participation des AESH aux ESS doit être institutionnalisée.

Les ESS doivent être des évaluations des réponses apportées aux besoins des enfants par l'EN, et non des tribunaux pour les familles ou les personnels. (Rapport IGAS IGESR)

8) Institutionnaliser l'échange fréquent d'informations entre AESH, enseignants et parents. (Rapport IGAS IGESR)

Et dans cette logique :

1) Abandon immédiat du projet du livret unique informatisé de suivi de scolarité handicap.

2) Formation des enseignants au développement de l'enfant et à la gestion coopérative de la classe.

**MANIFESTATION MARDI 9 JUIN - PARIS
14H PLACE BAINVILLE - MÉTRO SOLFÉRINO
RDV POUR CORTÈGE AESH 95**